



BURUNDI

Juillet 2020

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURUNDI

Dans le cadre de la demande d'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 20 juillet 2020, après des entretiens avec les autorités du Burundi qui se sont déroulés du 20 au 23 juin 2020. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 14 juillet 2020.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burundi.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI approuve un allègement de la dette de 7,6 millions de dollars en faveur de la République du Burundi au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé un allègement de la dette de 7,63 millions de dollars (5,48 millions de DTS) sur les trois prochains mois au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes ; cet allègement pourrait monter jusqu'à 24,97 millions de dollars (17,96 millions de DTS) sur les 21 prochains mois.
- L'allègement de la dette accordé par le FMI contribuera à dégager des ressources en faveur des besoins sanitaires du secteur public, y compris d'autres dépenses d'urgence, et à atténuer le choc que constitue la pandémie de COVID-19 pour la balance des paiements.
- Étant donné les risques qui s'annoncent, il sera important d'assurer une coopération étroite avec les organisations multilatérales et les donateurs, ainsi que de prévoir des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses sanitaires et autres dépenses prioritaires.

Washington – 20 juillet 2020 Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un don au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI (fonds fiduciaire ARC) afin de couvrir le service de la dette du Burundi envers le FMI qui est exigible entre le 21 juillet 2020 et le 13 octobre 2020, soit l'équivalent de 7,63 millions de dollars (5,48 millions de DTS). Un allègement supplémentaire portant sur la période allant du 14 octobre 2020 au 13 avril 2022 sera accordé sous réserve des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC, ce qui pourrait porter l'allègement total du service de la dette à l'équivalent de 24,97 millions de dollars (17,96 millions de DTS). Cet allègement du service de la dette contribuera à dégager des ressources en faveur des besoins sanitaires du secteur public, y compris d'autres dépenses d'urgence, et à atténuer le choc que constitue la pandémie de COVID-19 pour la balance des paiements.

La pandémie touche le Burundi de deux manières : une flambée nationale qui évolue et les répercussions économiques de la conjoncture mondiale et régionale. Les projections de croissance économique pour 2020 ont été révisées à la baisse de 5,3 points de pourcentage : une contraction de 3,2 % est maintenant attendue. La pandémie a exacerbé les problèmes économiques préexistants et crée des besoins considérables de financement extérieur en 2020 et en 2021, principalement en raison d'une baisse des exportations, de besoins élevés d'importation et d'une baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés. La pandémie crée aussi des besoins considérables de financement du budget, qui devront être satisfaits principalement par des sources extérieures.

À la suite des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« L'économie burundaise souffre de la pandémie de COVID-19, qui crée des besoins exceptionnels de financement du budget et de la balance des paiements. L'économie a ralenti

brutalement. Les autorités ont appliqué des mesures d'endiguement conformes à leur plan de riposte à la pandémie qui met l'accent sur le renforcement du système de santé, du filet de protection sociale et de parties du réseau routier pour faciliter l'accès aux personnes malades.

« L'allégement du service de la dette accordé par le FMI au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes permettra de dégager des ressources publiques pour faire face à la pandémie. Les autorités sont déterminées à utiliser ces ressources supplémentaires pour s'attaquer à la pandémie de COVID-19 de manière transparente et se sont engagées à entreprendre et à publier un audit ex post des dépenses liées à la pandémie. Il sera important de réviser les priorités de dépenses en faveur des dépenses de santé et d'autres dépenses sociales prioritaires en fonction des besoins.

« Il sera important à terme de reprendre les consultations avec le FMI au titre de l'article IV. Pour faciliter l'élaboration de la politique économique et dialoguer avec les organisations multilatérales et les donateurs, il sera essentiel de continuer d'améliorer la publication et le périmètre des données. »

Informations supplémentaires

Outil de suivi des prêts du FMI (demandes de financement d'urgence approuvées par le conseil d'administration du FMI)

<https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/COVID-Lending-Tracker>

Calendrier du conseil d'administration du FMI

<https://www.imf.org/external/NP/SEC/bc/eng/index.aspx>



BURUNDI

14 juillet 2020

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES

Approuvé par
David Robinson
(département Afrique)
et **Chad Steinberg**
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de MM. Weisfeld (chef d'équipe), Bouhga-Hagbe et Allen (tous du département Afrique) et de Mme Muthoora (Institut pour le développement des capacités) s'est entretenue par visioconférence avec les autorités burundaises du 20 au 23 juin 2020. Mme Kwizera (bureau du représentant résident) a aidé l'équipe et Mme Ourigou a contribué à la production du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	2
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques, 2014–25	4
2. Balance des paiements, 2014–25	5
3. Paiements prévisionnels au FMI, du 21 juillet 2020 au 13 avril 2022	6
ANNEXE	
I. Évolutions politiques et économiques	7
APPENDICE	
I – Lettre d'intention	10

Aux prises avec des besoins exceptionnels de financement de la balance des paiements dus aux répercussions de la COVID-19, le Burundi a demandé une aide au titre du guichet riposte aux catastrophes du fonds fiduciaire ARC.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 1. Conséquences économiques.** La pandémie de COVID-19 pèse sur l'économie du Burundi. Le pays doit faire face à l'évolution de l'épidémie à l'échelle nationale et aux répercussions de la conjoncture mondiale et régionale sur l'économie, notamment les mesures d'endiguement instaurées par les partenaires commerciaux et les pays voisins. Les projections de croissance économique pour 2020 ont été abaissées de 5,3 points de pourcentage, à -3,2 %. La pandémie a accentué les difficultés économiques préexistantes et engendre un besoin de financement extérieur de 4,7 % du PIB en 2020 et 2021, principalement en raison d'une diminution des exportations résultant d'une contraction de la demande étrangère due à une baisse de la croissance mondiale et de goulots d'étranglement dans les transports consécutifs aux mesures d'endiguement prises dans d'autres pays ; d'une augmentation des besoins d'importations liée en partie aux dépenses budgétaires envisagées pour la riposte à la pandémie, et d'un repli des envois de fonds en provenance de l'étranger. La pandémie est également à l'origine d'un besoin de financement budgétaire de 6,9 % du PIB, qui devra être principalement couvert par des sources extérieures.
- 2. Politiques de santé publique et macroéconomique.** Les autorités ont mis en quarantaine les voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, arrêté de délivrer des visas d'entrée dans le pays et fermé les frontières excepté au commerce des marchandises et aux déplacements et transports humanitaires et médicaux. Elles ont également établi un plan de riposte à la pandémie qui vise à renforcer le système de soins de santé et le filet de sécurité sociale ainsi que des portions du réseau routier afin de faciliter l'accès aux malades. Selon l'évaluation des services du FMI, les dépenses correspondant à ces mesures atteindront au moins 150 millions de dollars (4,7 % du PIB). Jusqu'ici, ce plan n'est financé que par une enveloppe de 5 millions de dollars consentie par la Banque mondiale. L'espace budgétaire créé par les dons provenant du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) sera affecté au financement de ces dépenses additionnelles. En outre, les autorités ont l'intention de fournir une aide ciblée aux secteurs les plus touchés, dont le coût net s'élève à 12 millions de dollars après une réallocation des dépenses budgétaires, qui consiste en grande partie à réduire les dépenses en capital. Le déficit budgétaire global, dons compris, devrait atteindre 9,6 % du PIB en 2020 (contre une prévision de 6,1 % du PIB avant la pandémie). La politique monétaire continue d'avoir pour objectif principal la maîtrise de l'inflation et les autorités de réglementation travailleront avec les banques pour permettre une prolongation ciblée et limitée dans le temps des échéances de prêt pour les débiteurs les plus touchés.
- 3. Relations avec le FMI.** Le Burundi n'a aucun programme appuyé par le FMI en ce moment. La dernière consultation au titre de l'article IV avec le pays a été achevée par le conseil d'administration en août 2014. Bien que les services du FMI se soient périodiquement rendus dans le pays depuis et que les autorités aient eu recours à l'assistance technique du FMI, aucun accord n'a

pu être trouvé sur la date d'une consultation au titre de l'article IV. En avril, les autorités ont demandé une aide d'urgence au titre de la facilité de crédit rapide et ont nettement amélioré la transmission des données. L'annexe I examine les évolutions politiques et économiques de ces dernières années.

4. Évaluation des services du FMI. Les services du FMI soutiennent la demande d'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC. D'une part, le Burundi remplit les conditions de seuil de revenu, avec un revenu national brut par habitant de 280 dollars en 2018, un chiffre très inférieur au seuil de 1 175 dollars, et d'autre part, les services du FMI constatent que le pays a des besoins exceptionnels de financement de la balance des paiements découlant des conséquences de la COVID-19 et qu'il poursuit une politique macroéconomique appropriée pour couvrir ces besoins. La riposte des autorités ayant été progressive et les risques de la COVID-19 évoluant encore, d'autres mesures pourraient être nécessaires. À cet égard, les autorités soumettent des demandes de dons aux donateurs.

5. Service de la dette à venir. Le service de la dette admissible du Burundi est de 5,48 millions de DTS venant à échéance entre le 21 juillet et le 13 octobre 2020¹. Le service de la dette venant à échéance entre le 21 juillet 2020 et le 13 avril 2022 (la durée maximale d'allègement du service de la dette qu'il est possible de consentir, sous réserve des ressources disponibles et des décisions du conseil d'administration) s'élève à 17,96 millions de DTS.

¹ Le Burundi n'a pas d'obligation à l'égard du FMI au titre du service de la dette entre le 14 avril et le 21 juillet.

Tableau 1. Burundi : principaux indicateurs économiques, 2014–25

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025
			Est.	Est.	Est.	Est.	Pré-COVID	Proj.	Pré-COVID	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)														
Production, prix et taux de change														
PIB réel	4.3	-3.9	-0.6	0.5	1.6	1.8	2.1	-3.2	2.1	3.1	2.0	2.1	2.3	2.6
Déflateur du PIB	5.2	21.3	1.0	11.4	-2.9	-0.7	5.7	8.0	5.3	4.9	3.6	3.7	3.6	3.6
IPC (moyenne de la période)	4.4	5.6	5.6	16.6	-2.8	-0.7	5.6	7.6	5.2	5.6	3.6	3.6	3.6	3.6
IPC (fin de période)	3.7	7.1	9.6	10.5	-5.9	5.1	6.0	8.3	4.6	3.4	3.7	3.6	3.6	3.6
Termes de l'échange (- = détérioration)	14.6	-27.4	8.4	-1.4	2.1	6.5	5.9	22.7	2.1	1.9	-1.0	-1.5	-1.5	-1.8
Monnaie et crédit														
Monnaie au sens large (M2)	9.8	5.0	11.7	16.2	21.0	27.9	20.9	16.6	19.8	20.0	15.6	13.4	10.1	8.1
Crédit au secteur non public	7.4	-3.8	-0.3	-6.5	13.0	11.1	7.8	3.5	7.5	7.1	4.7	4.9	5.0	5.3
M2/PIB (en pourcentage)	20.1	18.1	20.1	20.9	25.6	32.3	37.4	36.1	41.4	40.0	43.8	46.9	48.7	49.5
Créances improductives (en pourcentage total des prêts)	12.9	18.6	14.5	14.7	9.2	5.6
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)														
Budget de l'administration centrale														
Recettes et dons	23.4	14.9	14.7	18.2	19.0	21.8	21.9	21.8	21.9	22.0	22.3	22.4	22.5	22.7
<i>dont</i> : dons	8.5	3.3	2.3	5.1	4.3	4.4	4.5	4.9	4.5	5.0	5.3	5.1	5.1	5.1
<i>dont</i> : recettes	14.9	11.5	12.4	13.1	14.7	17.4	17.4	16.9	17.4	17.0	17.1	17.2	17.4	17.6
Dépenses	27.1	22.1	21.5	23.0	25.8	30.0	28.0	31.4	27.8	30.7	27.5	27.1	26.2	25.6
Charges	20.2	18.1	16.3	15.5	19.0	20.1	18.9	23.0	18.8	22.5	18.7	18.3	17.5	16.8
Acquisition nette d'actifs non financiers	6.9	4.0	5.3	7.5	6.7	9.9	9.0	8.3	9.0	8.2	8.9	8.8	8.8	8.7
Solde primaire	-3.3	-6.7	-6.2	-4.1	-6.1	-7.8	-3.3	-6.7	-3.2	-5.9	-2.6	-2.6	-1.8	-1.2
Solde global	-3.7	-7.2	-6.8	-4.8	-6.8	-8.3	-6.1	-9.6	-5.9	-8.7	-5.2	-4.8	-3.7	-2.9
<i>Dons non compris</i>	-12.2	-10.6	-9.1	-9.9	-11.0	-12.7	-10.6	-14.4	-10.4	-13.7	-10.5	-9.9	-8.8	-8.0
Emprunts nets intérieurs	2.2	6.7	6.2	4.9	5.4	6.0	5.5	5.5	5.3	5.3	4.9	4.6	3.4	2.6
Emprunts nets à l'étranger	1.5	0.5	0.5	0.0	0.5	1.8	0.6	1.3	0.6	0.6	0.3	0.2	0.3	0.2
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	0.0	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette publique														
Dette publique nominale brute	36.2	38.1	44.0	44.7	50.5	57.4	59.7	65.1	61.5	68.8	70.4	71.4	71.2	70.2
<i>dont</i> : dette publique extérieure	19.6	17.2	17.2	16.1	16.4	17.8	17.5	21.7	16.9	23.4	22.3	21.3	20.6	19.9
dette publique intérieure	16.6	20.9	26.8	28.6	34.1	39.6	42.2	43.4	44.5	45.5	48.1	50.1	50.6	50.3
Investissement et épargne														
Investissement	18.3	17.3	17.8	18.3	18.8	19.3	19.3	17.5	19.4	18.5	19.0	19.5	20.0	20.5
public	2.1	3.0	3.9	5.6	5.0	5.0	4.5	4.2	4.5	4.1	4.4	4.4	4.4	4.4
privé	16.2	14.3	13.8	12.7	13.7	14.3	14.8	13.3	14.9	14.4	14.6	15.1	15.6	16.1
Épargne	-1.2	-3.4	4.2	3.3	4.3	1.4	2.4	-2.1	2.9	-0.5	2.8	3.4	3.9	4.4
publique	-1.7	-4.2	-2.8	0.8	-1.7	-3.3	-1.6	-5.4	-1.4	-4.6	-0.8	-0.4	0.7	1.5
privée	0.5	0.8	7.1	2.5	6.0	4.7	4.0	3.3	4.3	4.1	3.6	3.8	3.2	2.9
Secteur extérieur														
Exportations (biens et services)	7.2	5.5	6.4	8.1	9.0	9.9	9.9	9.5	10.1	9.6	10.2	10.3	10.3	10.3
Croissance en volume des exportations (biens, en pourcentage)	34.8	-2.8	19.4	31.5	14.2	-3.3	-0.7	-13.2	2.7	1.1	11.8	6.0	4.2	4.2
Importations (biens et services)	37.1	32.3	25.4	29.0	30.6	36.8	35.6	37.7	35.4	37.4	35.6	35.5	35.5	35.5
Croissance en volume des importations (biens, en pourcentage)	1.7	-19.3	-12.5	18.9	14.4	19.5	0.5	14.7	2.2	2.3	-3.8	1.8	2.2	2.4
Balance commerciale (biens et services)	-29.9	-26.8	-19.0	-20.9	-21.6	-26.8	-25.7	-28.2	-25.3	-27.7	-25.4	-25.2	-25.2	-25.2
Solde des transactions courantes (dons compris)	-19.5	-20.7	-13.5	-15.0	-14.5	-17.9	-16.9	-19.6	-16.4	-19.0	-16.2	-16.1	-16.1	-16.1
Solde des transactions courantes (hors dons)	-24.0	-21.7	-13.5	-15.0	-14.5	-17.9	-16.9	-19.6	-16.4	-19.0	-16.7	-16.6	-16.6	-16.6
Réserves internationales brutes														
en millions de dollars	317.3	136.4	95.4	101.6	70.3	113.4	113.4	113.4	113.4	113.4	113.4	113.4	113.4	113.4
en mois d'importations de l'année suivante	3.6	2.1	1.2	1.3	0.7	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9
Pour mémoire :														
Transferts courants publics	4.5	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5
Transferts officiels en capital	3.9	2.3	2.3	5.1	4.3	4.4	4.5	4.6	4.5	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
PIB aux prix de marché courants														
(en milliards de francs burundais)	4,388	5,116	5,134	5,753	5,679	5,741	6,191	5,999	6,657	6,488	6,858	7,262	7,702	8,186
(en milliards de dollars)	2.8	3.3	3.1	3.3	3.2	3.1	3.2	3.1	3.4	3.3	3.4	3.5	3.7	3.9
PIB nominal par habitant (dollars)	286	319	295	306	285	270	273	264	276	267	270	273	277	281
Population (en millions)	9.9	10.2	10.5	10.9	11.2	11.5	11.9	11.9	12.2	12.2	12.6	13.0	13.4	13.8

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 2. Burundi : balance des paiements, 2014–25
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021		2022	2023	2024	2025
			Est.	Est.	Est.	Proj.	Pré-COVID	Proj.	Pré-COVID	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-19.5	-20.7	-13.5	-15.0	-14.5	-17.9	-16.9	-19.6	-16.4	-19.0	-16.2	-16.1	-16.1	-16.1
	-24.0	-21.7	-13.5	-15.0	-14.5	-17.9	-16.9	-19.6	-16.4	-19.0	-16.7	-16.6	-16.6	-16.6
Balance commerciale	-23.0	-21.5	-14.4	-16.7	-17.7	-21.9	-21.0	-23.0	-20.7	-22.8	-20.8	-20.7	-20.8	-20.8
Exportations, f.à.b.	4.6	3.7	4.0	5.2	5.7	5.8	5.8	5.5	6.0	5.5	6.0	6.2	6.2	6.3
<i>dont</i> : café	1.9	1.2	1.5	1.1	1.3	1.2	1.2	1.0	1.3	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2
or	0.5	1.8	1.8	2.1	2.3	2.3	2.2	2.3	2.5	2.5	2.5	2.4
Importations, f.à.b.	-27.6	-25.2	-18.5	-21.9	-23.4	-27.7	-26.8	-28.5	-26.7	-28.3	-26.9	-26.9	-27.0	-27.1
<i>dont</i> : produits pétroliers	-5.9	-6.7	-3.4	-3.8	-4.8	-5.2	-4.7	-3.1	-4.4	-3.1	-3.6	-3.8	-3.9	-4.0
Services (net)	-6.9	-5.3	-4.6	-4.2	-3.9	-4.9	-4.8	-5.2	-4.5	-4.9	-4.5	-4.5	-4.5	-4.4
Revenu (net)	-0.2	-0.1	0.0	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Transferts courants (net)	10.7	6.2	5.5	5.9	6.9	8.7	8.6	8.4	8.6	8.6	9.2	9.2	9.2	9.1
<i>dont</i> : envois de fonds des travailleurs	1.6	1.2	0.7	0.6	1.0	1.3	1.3	1.0	1.3	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
<i>dont</i> : officiels (nets)	4.5	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5
Compte de capital ¹	3.9	2.3	2.3	5.1	4.3	4.4	4.5	4.6	4.5	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Compte financier	13.1	4.8	6.8	6.0	6.4	6.6	12.4	12.5	12.0	12.2	11.4	11.4	11.4	11.5
Investissement direct	2.9	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	8.2	3.3	6.8	6.0	6.4	6.6	12.4	12.5	11.9	12.2	11.4	11.4	11.4	11.5
Actifs	-0.4	-0.6	-0.3	-2.8	-2.0	-1.8	-2.5	-2.4	-2.4	-2.2	-2.3	-2.4	-2.4	-2.4
Passifs	8.6	3.9	7.1	8.8	8.3	8.4	14.9	14.8	14.4	14.4	13.7	13.8	13.9	13.9
Erreurs et omissions	2.4	8.3	3.3	4.2	2.9	8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.1	-5.3	-1.2	0.3	-0.9	1.5	0.0	-2.5	0.0	-2.2	-0.1	0.0	0.0	0.0
Financement (augmentation des actifs = -)	0.1	5.3	1.2	-0.3	0.9	-1.5	0.0	2.5	0.0	2.2	0.1	0.0	0.0	0.0
<i>dont</i> : variation des réserves officielles	0.1	5.6	1.3	-0.2	1.0	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
Annulation de la dette/dons au titre du fonds fiduciaire ARC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés de paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la balance des paiements non déterminé	0.0	1.6	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Sur la base des informations préliminaires communiquées par les donateurs.

² Selon la méthode par tranches, le FMI n'accordera un allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC que pendant une période de six mois, du 14 avril 2020 au 13 octobre 2020 ; toute autre tranche d'allègement du service de la dette, jusqu'au plafond global de deux ans, ne sera accordée que lorsque des ressources suffisantes auront été obtenues.

Tableau 3. Burundi : paiements prévisionnels au FMI, du 21 juillet 2020 au 13 avril 2022

Description	Date prévue	Montant total dû (en DTS)	Montant total (en pourcentage de la quote-part)	Montant cumulatif (en pourcentage de la quote-part)
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	23-juil.-20	500,000	0.32	0.32
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	24-juil.-20	660,000	0.43	0.75
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	31-juil.-20	660,000	0.43	1.18
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	6-août-20	400,000	0.26	1.44
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	7-août-20	100,000	0.06	1.51
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	21-août-20	500,000	0.32	1.83
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	2-sept.-20	500,000	0.32	2.16
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	10-sept.-20	500,000	0.32	2.48
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	17-sept.-20	500,000	0.32	2.81
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	18-sept.-20	660,000	0.43	3.23
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	30-sept.-20	500,000	0.32	3.56
Total pour l'année 2020		5,480,000		
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	22-janv.-21	500,000	0.32	3.88
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	26-janv.-21	660,000	0.43	4.31
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	5-févr.-21	400,000	0.26	4.57
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	9-févr.-21	100,000	0.06	4.64
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	22-févr.-21	500,000	0.32	4.96
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	2-mars-21	500,000	0.32	5.29
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	10-mars-21	500,000	0.32	5.61
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	17-mars-21	500,000	0.32	5.94
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	18-mars-21	660,000	0.43	6.36
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	30-mars-21	500,000	0.32	6.69
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	23-juil.-21	500,000	0.32	7.01
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	26-juil.-21	660,000	0.43	7.44
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	6-août-21	400,000	0.26	7.70
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	9-août-21	100,000	0.06	7.77
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	20-août-21	500,000	0.32	8.09
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	2-sept.-21	500,000	0.32	8.42
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	10-sept.-21	500,000	0.32	8.74
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	17-sept.-21	500,000	0.32	9.06
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	30-sept.-21	500,000	0.32	9.39
Total pour l'année 2021		8,980,000		
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	21-janv.-22	500,000	0.32	9.71
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	4-févr.-22	400,000	0.26	9.97
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	9-févr.-22	100,000	0.06	10.04
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	22-févr.-22	500,000	0.32	10.36
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	2-mars-22	500,000	0.32	10.69
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	10-mars-22	500,000	0.32	11.01
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	17-mars-22	500,000	0.32	11.34
Remboursement fonds fiduciaire RPC (FE)	30-mars-22	500,000	0.32	11.66
Total pour l'année 2022		3,500,000		
Total général		17,960,000		

Annexe I. Évolutions politiques et économiques

1. **Une crise politique survenue en 2015 a dégradé la situation sécuritaire et tendu les relations du Burundi avec la communauté internationale.** Cette crise, quoique profondément enracinée dans les tensions de longue date entre les principaux groupes ethniques du Burundi, avait été déclenchée par la décision du président Nkurunziza de se présenter à un troisième mandat, ce qui, selon les groupes d'opposition, violait les dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation de 2000 qui avait mis un terme à près de 20 ans de guerre civile.
2. **Lors des élections du 20 mai 2020, M. Evariste Ndayishimiye, le candidat à la présidentielle du parti au pouvoir, a recueilli 68 % des voix, tandis que son parti obtenait une large majorité au parlement.** M. Ndayishimiye et son gouvernement ont pris leurs fonctions le 18 juin, avant la date qui avait été initialement prévue après le décès du président sortant Nkurunziza, survenu début juin.
3. **L'absence de consultations au titre de l'article IV depuis 2014 et les carences dans les données nuisent à la compréhension de l'évolution de l'économie et de la politique économique par les services du FMI.** Bien que les autorités aient récemment recommencé à transmettre des données de manière comparable à leurs pratiques dans le cadre de précédents accords financiers, la couverture et la qualité des données restent insuffisantes. Néanmoins, les services du FMI peuvent glaner des éléments d'information sur les principales tendances et politiques publiques dans les données disponibles.
4. **La crise politique de 2015, le retrait de la majeure partie de l'aide extérieure qui a suivi et les politiques menées par les autorités depuis ont conduit à une situation économique difficile, marquée par une croissance faible, une dette publique élevée, des déséquilibres extérieurs et un système bancaire fragile.** L'aide représentait auparavant près de la moitié des recettes totales de l'État. Après les événements de 2015, les donateurs ont interrompu toute aide budgétaire et suspendu la plupart des soutiens aux projets. Entre 2014 et 2016, l'aide est passée de 8,5 % du PIB à 2,3 %.
 - **Après s'être contractée pendant la crise de 2015-16, l'économie ne s'est redressée que lentement**¹. Avec une croissance démographique proche de 3 % par an, le PIB par habitant a diminué d'environ 16 % au cours des cinq dernières années. De ce fait, la pauvreté a sans doute augmenté (une enquête de 2013 a constaté que 72 % de la population vivaient au-dessous du seuil international de pauvreté). En outre, les indicateurs de développement humain demeurent parmi les plus bas du monde (le Burundi se classant 185^e sur 189 pays dans l'indice de développement humain des Nations Unies). L'économie reste très tournée vers l'agriculture à faible productivité (qui représente environ 30 % du PIB mais plus de 80 % des emplois).

¹ Les services du FMI se basent en grande partie sur les estimations de croissance du PIB de la Banque mondiale. Les estimations de croissance officielles sont plus élevées. La Banque mondiale apporte une assistance technique pour évaluer et résorber cet écart.

- **L'inflation a nettement augmenté après la crise mais elle a diminué depuis.** L'inflation suit de très près la croissance de la monnaie au sens large depuis quelques années, tandis que les prix des denrées alimentaires, notamment en raison des conséquences des conditions climatiques sur les récoltes, sont eux aussi un important moteur de la dynamique des prix. Les conditions monétaires restrictives depuis 2017, alliées à un important financement bancaire de déficits budgétaires conséquents impliquent une éviction continue du crédit au secteur privé.
- **Les déficits budgétaires se sont fortement creusés, s'établissant en moyenne à 7 % du PIB par an de 2015 à 2019, en dépit des réductions de l'investissement et des dépenses sociales et d'une augmentation des recettes, ce qui porte la dette publique à des niveaux élevés.** Face au tarissement des sources de financement extérieur, les déficits ont été financés par l'emprunt, d'abord auprès de la banque centrale, puis des banques commerciales, ainsi que par l'accumulation d'arriérés vis-à-vis des fournisseurs. La dette intérieure est estimée avoir atteint 39,6 % du PIB en 2019 (contre 16,6 % en 2014), tandis que la dette extérieure a légèrement diminué pour s'établir à 17,8 % du PIB (contre 19,6 % du PIB). Cependant, les écarts entre les données laissent à penser que la dette intérieure et la dette extérieure contractée ou garantie par l'État pourraient être sous-estimées.
- **D'importants déséquilibres extérieurs se sont formés, conformes à la surévaluation du taux de change.**
 - **Le taux de change effectif réel s'est apprécié de 18 % depuis fin 2014,** et un marché parallèle est apparu : la prime atteignait 55 % fin 2019, alors qu'elle était proche de zéro en 2014. La banque centrale alloue ses rares devises de manière discrétionnaire aux importations prioritaires comme les carburants, les engrais et les médicaments.
 - **En dépit d'une certaine compression des importations, le déficit des transactions courantes est resté élevé après le retrait de l'aide budgétaire des donateurs** et la réduction correspondante des transferts courants. Les exportations n'ont progressé que modestement ces dernières années, notamment en raison de la baisse des cours mondiaux du café et du thé, qui sont les principales exportations traditionnelles du pays.
 - **Le compte de capital et d'opérations financières s'est également dégradé.** Les entrées d'IDE, en particulier, semblent avoir cessé en grande partie.
 - **Les réserves de change se sont effondrées, pour avoisiner un (1) mois d'importations** (contre 4 mois en 2014).
 - **Le montant considérable des erreurs et omissions porte à croire que des entrées de devises ne sont pas enregistrées,** peut-être du fait de déclarations insuffisantes des exportations, des emprunts extérieurs ou d'autres flux entrants. (Le FMI apporte une assistance technique limitée dans le domaine des statistiques du secteur extérieur).

- **Le secteur bancaire est fragilisé et participe peu au financement du secteur privé.** Les créances des banques vis-à-vis de l'État ont plus que doublé pour atteindre 45 % de leurs actifs à fin 2019, ce qui crée une boucle de rétroaction importante entre la santé des finances publiques et celle du secteur bancaire.
- **La banque centrale est insuffisamment capitalisée.** Elle a accumulé de fortes pertes d'exploitation depuis 2017, qui ont réduit ses fonds propres à 2,3 % de ses actifs en juin 2019, un chiffre très inférieur au minimum obligatoire de 10 % des actifs.

Appendice I. Lettre d'intention

Bujumbura
Le 14 Juillet, 2020

Mme. Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fond Monétaire International
Washington, D.C. 20431

Mme la Directrice Générale,

1. La pandémie du Covid-19 a eu des répercussions sur beaucoup de pays du monde et le Burundi n'a pas été épargné. Le nombre de personnes atteintes par le COVID-19 est en augmentation. L'impact économique, y compris l'impact résultant des mesures de confinement dans les pays partenaires en général et pays voisins en particulier, est substantiel, donnant lieu à un besoin exceptionnel de balance des paiements. Cette lettre d'intention décrit nos engagements politiques pour lutter contre la pandémie et ses impacts.

2. Les impacts économiques comprennent la baisse de la croissance économique ; la détérioration des finances publiques à travers la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des dépenses nécessaires pour faire face à la pandémie ; la détérioration de la balance des paiements à travers une baisse des exportations, baisse des envois de fonds par les migrants, et hausse des importations ; ainsi que les difficultés dans le secteur bancaire par les créances impayées. Ceci a amené les services du FMI à revoir leurs projections de croissance économique pour 2020 à - 3.2%, contre une croissance de 2,1% projetée avant la survenance de la pandémie. Les services du FMI ont également trouvé que la pandémie crée un besoin de financement extérieur de 4.7 pourcents du PIB et un besoin de financement budgétaire de 6.9 pourcents du PIB, cumulé sur 2020 et 2021.

3. Nous avons déjà pris certaines mesures pour parer à la pandémie du COVID-19. En particulier, nous avons mis en quarantaine les voyageurs des pays touchés, cessé de délivrer des visas d'entrée, et fermé les frontières, à l'exception du commerce de marchandises, des voyages et des transports humanitaires et médicaux. D'autres mesures prises comprennent notamment la campagne de dépistage massif du COVID-19 dans tout le pays, l'intensification des campagnes de sensibilisation visant à prévenir et réduire la transmission interhumaine et le renforcement des laboratoires avec du matériel de diagnostic COVID-19. En outre, chaque structure sanitaire a été dotée d'une équipe chargée de tester le COVID-19 et, le cas échéant, assurer l'encadrement et le suivi des personnes suspectées d'avoir été infectées.

4. Nos intentions de lutter contre la pandémie et ses effets néfastes sont les suivantes :

- *Mesures de santé publique* : Nous avons l'intention de mettre pleinement en œuvre notre plan de réponse à la pandémie. Ce plan vise notamment à renforcer le système des soins de santé, le filet de sécurité sociale, et certaines parties du réseau routier pour faciliter l'accès aux malades. Pour renforcer le système de santé, nous entendons intensifier la communication des risques du COVID-19 et augmenter la capacité de dépistage, les équipements des hôpitaux et centres sanitaires, et le stock des médicaments. Nous estimons que le coût du plan de réponse atteindra au moins 150 millions de dollars américains (4.7 pourcents du PIB) cumulativement sur 2020 et 2021. À l'exception de 5 millions de dollars américains déjà promis par la Banque mondiale, nous ne disposons pas actuellement de tampons de trésorerie ou de sources de crédit qui nous permettent de faire ces dépenses. Nous avons déjà contacté et nous continuerons de contacter nos partenaires de développement pour demander un soutien supplémentaire à notre plan de riposte à la pandémie.
- *Politique budgétaire* : En plus des dépenses consacrées au plan de réponse à la pandémie, nous envisageons d'apporter un soutien aux secteurs durement touchés tels que le transport et l'hôtellerie. Le coût de ce plan dépendra de l'évolution de la pandémie, et nous avons l'intention de le satisfaire largement par un réaménagement du budget existant, avec un reste à financer d'environ US\$12 millions (0.4 pourcent du PIB) sur 2020 et 2021.
- *Politique monétaire et de change* : Nous continuerons à orienter la politique monétaire vers la maîtrise de l'inflation. L'économie continue d'être limitée par les pénuries de devises qui ont nécessité le recours à une intervention directe de la Banque Centrale pour assurer le financement d'importations essentielles. Compte tenu du niveau faible des réserves de devises, il n'y a actuellement aucune marge pour puiser davantage dans ces réserves pour répondre au besoin extérieur créé par la pandémie. Nous développons cependant une stratégie pour élargir l'accès aux devises à mesure que les rentrées en devises augmentent.
- *Supervision du secteur financier* : Nous surveillerons l'impact du choc COVID-19 sur la performance des prêts dans le cadre de nos efforts pour protéger la stabilité financière. En particulier, nous travaillerons avec les banques pour encourager, sur une base ciblée et limitée dans le temps, une extension des échéances des prêts aux emprunteurs des secteurs durement touchés, en appliquant la réglementation existante de manière flexible.

5. Pour faire face aux importants déficits budgétaires et extérieurs émergents, et vu l'important besoin de balance des paiements créé par la pandémie, le gouvernement du Burundi demande des subventions dans le cadre du guichet riposte aux catastrophes de l'ARC de 17,96 millions de DTS, soit 11,7 pourcents de notre quota, pour couvrir notre service de la dette envers le FMI venant à échéance au cours de la période du 21 juillet 2020 au 13 avril 2022, ou autant que possible en fonction des ressources. Cet allègement de la dette libérera des ressources budgétaires pour

répondre aux besoins de santé publique et contribuera à contenir les besoins exceptionnels de balance des paiements résultant de la pandémie.

6. Nous veillerons à ce que les fonds fournis dans le cadre de COVID-19 soient utilisés au mieux. La Cour des Comptes, en consultation avec les partenaires financiers concernés, entreprendra et publiera un audit ex post des dépenses liées au COVID sur le site-web du gouvernement au plus tard 9 mois après la fin de l'année fiscale.

7. Nous travaillons avec les services du FMI pour maintenir la stabilité macroéconomique. Nous recherchons activement un soutien supplémentaire du FMI pour faire face aux larges besoins budgétaires et extérieurs émergents, notamment dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide.

8. Nous autorisons le FMI à publier la présente lettre d'intentions et le rapport des services du FMI pour la demande d'aide financière au titre de l'ARC.

/s/

Mr. Jean CIZA

Gouverneur

Banque de la République du Burundi

/s/

Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO

Ministre des Finances, du Budget et de la

Coopération au Développement Economique

Déclaration de M. Dumisani Mahlinza, administrateur pour le Burundi, et de M. Tamsir Cham, conseiller de l'administrateur
Le 20 juillet 2020

Introduction

1. Les autorités burundaises, que nous représentons, remerciant le FMI d'avoir répondu rapidement à leur demande d'allégement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Elles estiment que cet allégement de la dette est indispensable pour créer l'espace budgétaire nécessaire à la lutte contre la pandémie de COVID-19.
2. Le Burundi a continué d'afficher une croissance positive au cours des deux dernières années, mais la pandémie de COVID-19 a fortement assombri les perspectives. Ainsi, les projections de croissance pour 2020 ont été revues à la baisse de 5,3 points de pourcentage. La contraction de l'activité économique s'explique par la diminution des envois de fonds, la baisse des exportations et les répercussions économiques liées à la conjoncture mondiale et régionale. Les conséquences de la pandémie ont généré de considérables besoins de financement sur les plans budgétaire et extérieur. Dans ce contexte, les autorités demandent un allégement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC d'un montant de 17,96 millions de DTS, afin de financer le service de la dette envers le FMI jusqu'au 13 avril 2022. L'allégement de la dette permettra de libérer des ressources budgétaires qui pourront être consacrées à la riposte contre la crise sanitaire. Parallèlement, les autorités ont présenté au FMI une demande de financement d'urgence, qui devrait permettre d'accélérer la mobilisation de ressources supplémentaires auprès des partenaires pour le développement. Les autorités ont par ailleurs pris contact avec ces derniers en vue d'obtenir une aide supplémentaire.
3. Pour garantir une utilisation transparente et responsable des ressources du FMI, les autorités procéderont à un audit ex-post des dépenses liées à la COVID-19 et en publieront les résultats sur le site Web du gouvernement dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.

Répercussions de la pandémie de COVID-19

4. Le nombre d'infections continue d'augmenter, ce qui a des incidences négatives sur divers secteurs de l'économie. En raison du fléchissement de l'activité économique, le déficit budgétaire global devrait se creuser encore et atteindre 9,6 % du PIB en 2020, contre 6,1 % du PIB selon les projections d'avant la crise. En outre, des tensions pèsent toujours sur les réserves de change du fait de la baisse de la demande extérieure et des envois de fonds. Si le nombre d'infections continue d'augmenter, le système de santé sera soumis à une immense pression.
5. La diminution des envois de fonds, due à un ralentissement de l'activité économique mondiale, pèsera sur les revenus des ménages et fera augmenter des niveaux de pauvreté déjà élevés. C'est notamment pour cela qu'il importe de mettre en œuvre un plan de riposte à la COVID-19

doté de ressources suffisantes pour renforcer le dispositif de protection sociale, sauver des vies et préserver des moyens de subsistance, tout en conservant les acquis du passé en vue d'une reprise économique.

Riposte à la pandémie

6. Face à la pandémie, les autorités ont agi immédiatement pour endiguer la propagation du virus et en atténuer les répercussions sur l'économie et les groupes vulnérables de la population. Elles ont notamment instauré des mises en quarantaine pour les voyageurs en provenance des pays touchés, suspendu temporairement la délivrance de visas d'entrée et fermé les frontières. En outre, une campagne de dépistage massive a été menée parallèlement à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les capacités des laboratoires et des établissements de santé. Dans le même temps, les autorités ont élaboré un plan de riposte à la pandémie qui met l'accent sur le renforcement du système de santé et des dispositifs de protection sociale, ainsi que sur l'amélioration du réseau routier. À cet égard, elles intensifient les activités de sensibilisation à la santé publique, renforcent les capacités de dépistage et augmentent les fournitures médicales.
7. Pour répondre aux besoins supplémentaires dans le domaine de la santé et soutenir les secteurs économiques durement touchés (transports et hôtellerie), les autorités prévoient de redéfinir les priorités de dépenses prévues dans le budget de l'année en cours. Elles ont également redoublé d'efforts pour obtenir des fonds supplémentaires auprès de partenaires de développement afin de financer le plan de riposte à la COVID, dont le coût est estimé à 150 millions de dollars.
8. La Banque centrale du Burundi a continué de mener une politique monétaire accommodante en abaissant les taux d'intérêt et en injectant des liquidités pour stimuler les flux de crédit à destination du secteur privé. Les autorités travaillent en étroite collaboration avec les banques pour encourager un report ciblé et limité dans le temps des échéances des prêts accordés dans les secteurs qui ont été durement touchés par la pandémie. Elles continueront également d'assurer un suivi des remboursements de prêts afin de préserver la stabilité du secteur financier.

Relations avec le FMI

9. Les autorités se sont engagées à renforcer leurs relations avec tous les partenaires afin d'assurer la croissance et le développement du pays. À cette fin, elles collaborent avec le FMI et la Banque mondiale pour remédier aux lacunes sur le plan des données au moyen d'une assistance technique. Elles continuent de consulter les services du FMI et comptent sur un dialogue structuré dans le cadre des consultations régulières au titre de l'article IV. En outre, les autorités espèrent un soutien supplémentaire du FMI au titre de la facilité de crédit rapide.

Conclusion

10. Les autorités restent déterminées à assurer la stabilité macroéconomique à moyen terme et espèrent que le FMI continuera de les aider à cet égard. Elles sont convaincues que l'appui du FMI accélèrera la mobilisation de ressources supplémentaires auprès de partenaires pour le développement, ce qui contribuera à atténuer les tensions sur l'économie et à répondre à leurs besoins urgents de financement de la balance des paiements.